Mois, XX, 2025

**À l'attention de :**

Ernie Daniels, président-directeur général

Administration financière des Premières Nations

202-3500, Carrington Road

Westbank, C.-B. V4T 3C1

**Objet : Prêts accordés par l’AFPN à des entités à vocation spéciale et modifications requises à la Loi sur la gestion financière des premières nations**

Cher Monsieur Daniels,

En tant que membre de l'Administration financière des Premières Nations (AFPN), [nom de la Première Nation] reconnaît et apprécie le rôle joué par l’AFPN dans l'octroi de prêts à ses membres emprunteurs à des fins favorisant le développement économique ou social. Avec l'introduction et l'expansion récente du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones par le gouvernement du Canada en décembre 2024, ainsi que des initiatives similaires prises par les gouvernements provinciaux, [nom de la Première Nation] se réjouit des possibilités croissantes offertes aux groupes autochtones de tout le Canada de mettre en commun leurs ressources et d'investir collectivement par l'intermédiaire de sociétés ou de sociétés en commandite (communément appelées entités à vocation spéciale ou EVS) en utilisant les garanties de prêts gouvernementales comme soutien.

[Nom de la Première Nation] apprécie l'initiative de l’AFPN visant à élargir sa capacité à financer les EVS appartenant à des Autochtones en demandant des modifications appropriées à *la Loi sur la gestion financière des premières nations* [[1]](#footnote-1) (la « Loi »). Nous avons examiné la proposition de l’AFPN et les documents à l'appui, et nous estimons qu'en élargissant son mandat, l’AFPN sera mieux positionnée pour servir tous les groupes autochtones, de renforcer leur participation économique et de leur permettre de générer des revenus autonomes significatifs. Cette approche inclusive favorisera la diversification et la résilience économique, donnant aux communautés autochtones les moyens de prospérer et de réaliser leurs priorités spécifiques, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous avons examiné la proposition de l'AFPN et les documents justificatifs, et comprenons que les entités ad hoc détenues par un ou plusieurs groupes autochtones rejoindront le même pool d'emprunt que tous les autres membres emprunteurs de la FNFA et auront donc des obligations similaires, telles que la contribution à un fonds d'amortissement, à un fonds de réserve pour la dette et à un fonds de rehaussement de crédit afin de minimiser et d'atténuer les risques associés à l'emprunt groupé.

[Nom de la Première Nation] apprécie la contribution de l’AFPN à cette importante initiative. Nous apprécions votre leadership et votre engagement dans la promotion continue des opportunités économiques pour les communautés autochtones à travers le Canada. Nous nous réjouissons de collaborer davantage avec l’AFPN pour faire avancer cette importante initiative et restons à votre disposition si vous souhaitez discuter plus en détail des modifications proposées.

Cordialement,

[Nom de la Première Nation]

[Adresse 1]

[Adresse 2]

(Assurez-vous d’atteindre le quorum du nombre de signatures requis.)

[signature]

[Nom du représentant de la Première Nation]

[signature]

[Nom du représentant de la Première Nation]

[signature]

[Nom du représentant de la Première Nation]

[signature]

[Nom du représentant de la Première Nation]

1. LC 2005, c 9. [↑](#footnote-ref-1)